

Résultat du rachat d'actions propres en vue de leur annulation et d'une réduction de capital

Le 27 décembre 2000, Lonza Group SA («Lonza») a proposé à ses actionnaires de racheter au plus 10% du capital-actions et des droits de vote de la société, en vue d'une réduction de capital. L'offre de rachat portait sur 643 398 actions nominatives au maximum, le prix de rachat brut étant fixé à CHF 940.- par action nominative d'une valeur nominale de CHF 10.- (soit CHF 614.50 net après déduction de l'impôt fédéral anticipé de 35% sur la différence entre le prix de rachat et la valeur nominale de l'action nominative).

Le délai de l'offre a expiré le 11 janvier 2001. Lonza s'est vue offrir, en vue de leur annulation, 334 580 actions nominatives, soit 5,20% du capital-actions et des droits de vote.

Le nombre d'actions nominatives offertes au rachat étant inférieur au maximum de 10% fixé, aucune réduction proportionnelle n'a lieu.

Au terme de cette offre, Lonza détient 907 978 actions nominatives destinées à l'annulation, ce qui correspond à 14,11% du capital-actions et des droits de vote. Lors de la prochaine Assemblée générale du 28 mars 2001, il sera proposé aux actionnaires d'approuver l'annulation de ces actions.

En outre, Lonza détient 70 000 actions nominatives, affectées à d'autres fins, correspondant à 1,09% du capital-actions et des droits de vote.